

Création du suffixe ?eu? pour les noms de domaine

La Commission européenne a adopté, le 12 décembre dernier, une proposition en vue de la création d'un nouveau suffixe pour les noms de domaine, le suffixe ?eu?. Cette proposition crée également le cadre juridique nécessaire à son bon fonctionnement et à l'élaboration des politiques gouvernementales. La Commission sera en particulier chargée d'élaborer les mesures en matière d'enregistrement spéculatif et abusif des noms ainsi que des procédures de règlement des litiges.